

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Indicateur universel, liquide, 250 ml

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 1086848

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Indicateur universel, liquide, 250 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Vendeur**

Société: CONATEX SARL
Rue: 14, rue de la Cité
Lieu: F-57200 Sarreguemines
Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56 Téléfax: +33 (0)3 68 78 13 57
Internet: www.conatex.fr

Fournisseur

Société: Carbolution Chemicals GmbH
Rue: Im Stadtwald, Gebäude A1.2
Lieu: D-66123 Saarbrücken
Interlocuteur: Dr. Michael Bauer Téléphone: +49 (0)681 302-71232
e-mail: michael.bauer@carbolution-chemicals.de
Internet: www.carbolution-chemicals.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)3 68 78 13 56**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: F - Facilement inflammable
Phrases R:
Facilement inflammable.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger
Pictogrammes: GHS02

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Indicateur universel, liquide, 250 ml

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 1086848

Page 2 de 8

P240

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
200-578-6	alcool éthylique, éthanol	95 - < 100 %
64-17-5	F - Facilement inflammable R11	
603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225	
200-971-2	Bromthymolblau	< 0,1 %
76-59-5		
201-004-7	phénolphtaléine	< 0,1 %
77-09-8	Carc. Cat. 2, Muta. Cat. 3, Repr. Cat. 3 R45-68-62	
604-076-00-1	Carc. 1B, Muta. 2, Repr. 2; H350 H341 H361f ***	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Indicateur universel, liquide, 250 ml

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 1086848

Page 3 de 8

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN 166

Protection des mains

Protection des mains: Gants à usage unique. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Utiliser les gants une seule fois. Normes DIN/EN : DIN EN 374

Protection de la peau

Protection corporelle: Blouse de laboratoire. Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Indicateur universel, liquide, 250 ml

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 1086848

Page 4 de 8

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur:

Odeur: Aucune donnée disponible

Testé selon la méthode

pH-Valeur: Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point de sublimation: Aucune donnée disponible

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'éclair: 12 °C

Inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

Densité: Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible

Coefficient de partage: Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Densité de vapeur: Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Test de séparation de solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en solvant: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en solide: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Indicateur universel, liquide, 250 ml

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 1086848

Page 5 de 8

SECTION 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	par voie orale	DL50	6200 mg/kg	Ratte	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Ratte	

Irritation et corrosivité

Aucune donnée disponible

Effets sensibilisants

Aucune donnée disponible

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Aucune donnée disponible

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

A défaut de données correspondantes, il n'est pas possible d'indiquer si la matière remplit les critères des substances CMR de la catégorie 1 ou 2. L'expérience tirée de la pratique n'a révélé aucun indice de propriétés CMR des catégories 1 ou 2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Expériences tirées de la pratique
Observations relatives à la classification

Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Indicateur universel, liquide, 250 ml

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 1086848

Page 6 de 8

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50 mg/l	9268 - 14221	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Indicateur universel, liquide, 250 ml

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 1086848

Page 7 de 8

14.1. Numéro ONU:	UN1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	144 601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E2

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	144 601
Quantité limitée (LQ):	1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	144
Quantité limitée (LQ):	1 L
EmS:	F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

E2

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Indicateur universel, liquide, 250 ml

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 1086848

Page 8 de 8

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A58 A180
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2
: Y341

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 99,88 %

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

11	Facilement inflammable.
45	Peut causer le cancer.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
68	Possibilité d'effets irréversibles.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)